

FOIRE AUX QUESTIONS

Programme de bénévolat de la Banque Nationale

Q1. Quand la nouvelle plateforme de bénévolat sera-t-elle disponible?

Une nouvelle solution technologique devait entrer en fonction au printemps 2022, mais son intégration à nos infrastructures technologiques s'est avérée plus complexe que prévu. Malgré tous nos efforts pour trouver une solution technologique fiable, le programme de bénévolat doit être mis sur pause pour une période indéterminée. Ce sera en même temps une opportunité pour l'actualiser.

Q2. Je fais présentement du bénévolat, où puis-je enregistrer mes heures?

D'ici au 28 avril 2023, 17 (HE), tu peux enregistrer tes heures de bénévolat effectuées entre le 1er novembre 2021 et le 31 mars 2023. Après cette date, le programme de bénévolat sera mis sur pause et il ne sera pas possible d'enregistrer tes heures, et ce, pour une période indéterminée.

Q3. J'ai fait du bénévolat en 2022. Comment puis-je enregistrer mes heures pour que l'organisme auprès duquel je me suis impliqué reçoive un don?

Il faut remplir le formulaire préparé à cet effet. Tu auras jusqu'au 28 avril 2023, 17 h (HE), pour soumettre le formulaire. Au-delà de cette date, aucune heure ne pourra être enregistrée et convertie en don.

Q4. Si la solution que vous avez mise en place pour enregistrer les heures fonctionne bien, pourquoi ne pas continuer à l'utiliser?

Cette solution est temporaire et nécessite un traitement manuel des demandes de dons. Elle ne peut être utilisée à long terme en raison des ressources qu'elle requiert.

Q5. Cela fait plusieurs années que je m'engage auprès de la même organisation et elle s'attend à un don lié à mon bénévolat. Comment lui expliquer que le programme prend une pause en 2023?

Nous comprenons que la suspension des dons pourrait décevoir certains organismes. Cependant, cette pause est nécessaire pour nous permettre d'actualiser notre programme à la lumière de nos initiatives dans leur ensemble. Les heures de bénévolat que tu offres et l'expertise que tu apportes sont d'une grande valeur pour l'organisme. Nous t'invitons à poursuivre ton engagement en ce sens.



FOIRE AUX QUESTIONS (suite)

Q6. J'avais promis à un organisme qu'il recevrait 400 \$ en lien avec mes heures de bénévolat en 2023. Que faire?

Si tu as effectué des heures de bénévolat avant le 31 mars 2023, tu peux les enregistrer d'ici au 28 avril 2023, 17 h (HE) afin qu'on don soit fait à l'organisme. Après cette date, le programme sera mis sur pause pour une période indéterminée et les heures de bénévolat ne pourront être enregistrées pour être converties en don.

Q7. Quelles sont les modalités des dons pour les heures de bénévolat enregistrées?

Les modalités du programme de bénévolat qui étaient déjà en place demeurent. Ainsi, 10 \$ par heure enregistrée seront remis à l'organisme auprès duquel tu as complété les heures de bénévolat, jusqu'à concurrence de 400 \$ par année par employé (donc 40 heures enregistrées). Un seul don par année sera émis par employé. Tu ne peux donc faire qu'une seule entrée annuelle, pour un seul organisme, même si tu as complété des heures de bénévolat auprès de plusieurs organismes. Un organisme pourra recevoir au maximum 1600 \$ par an, lié aux heures enregistrées par plusieurs employés. L'organisme recevra le don par chèque, qui sera envoyé par la poste.

Q8. J'ai fait des heures de bénévolat en 2022 et en 2023, comment dois-je enregistrer mes heures?

Il faut enregistrer tes heures dans chacun des formulaires, puisque chaque formulaire n'accepte qu'une entrée par personne. Tes heures complétées du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022 doivent être enregistrées dans le formulaire 2021-2022. Tes heures complétées du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023 doivent être enregistrées dans le formulaire 2022-2023.

Q9. Est-ce que le bénévolat fait toujours partie des priorités de la Banque?

Notre mission demeure d'avoir un impact positif dans la vie des gens et le bénévolat fait toujours partie intégrante de nos valeurs. Cet engagement se traduit notamment par la tenue d'événements caritatifs, comme La Classique BN et le Grand Tour BN, qui bénéficient, année après année, de la participation bénévole de nos employés et retraités.

